



Communiqué

Communiqué de presse-mercredi 10 novembre 2010

Guide pratique des allégations environnementales : utile mais pas suffisant

Ce jour Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation et Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie présentaient le guide pratique des allégations environnementales. Réaction de France Nature Environnement.

Les allégations environnementales abusives et mensongères sont légion. Pas un jour sans qu'une marque ou un fournisseur de service se pare de vertus écologiques et environnementales invérifiables, et souvent mensongères. D'aucuns sont pourvoyeurs « d'énergie verte », grâce à un shampoing, d'autres se targuent d'être « naturels » alors qu'il s'agit de jambon industriel vendu dans un emballage sous vide...

Des moyens pour contrer les allégations mensongères

Suite aux réflexions sur l'éco-consommation portées dans le cadre des Assises de la consommation, ce guide a été réalisé avec pour objectif de donner des repères aux consommateurs et aux professionnels en matière d'allégations environnementales. En les encadrant, ce guide doit contribuer à la réalisation des engagements du Grenelle de l'environnement en matière de consommation durable.

Cependant, un simple guide risque de rester lettre morte si l'on ne se dote pas d'un outil de régulation. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) doit disposer de moyens contraignants pour pouvoir lutter efficacement contre certaines allégations environnementales trompeuses.

L'affichage environnemental est le meilleur garde fou contre le « greenwashing »

Au-delà de ce contrôle indispensable, FNE souhaite que l'on aboutisse rapidement à un affichage, lisible et simple, de la qualité environnementale des produits. Il est nécessaire de parvenir à un affichage visible, compréhensible et vérifiable du type « étiquettes-classes-énergies » que l'on trouve déjà sur différents produits (électroménager, voiture...). FNE se prononce en faveur d'une mention unique pour l'affichage environnemental, correspondant à des seuils d'exigence sur plusieurs critères et offrant une bonne lisibilité pour le consommateur.

Cette mention pourrait offrir l'avantage de compenser une promotion faite sur un avantage environnemental spécifique qui parfois masque d'autres aspects très

impactants. Ainsi, même transportés en train dans des containers éco-conçus, des déchets radioactifs ne seront jamais écologiques...

Pour Bruno Genty, Président de France Nature Environnement : « *L'intérêt de l'étiquetage environnemental a montré son efficacité dans le cas de l'étiquette classe-énergie. L'affichage environnemental devra permettre au consommateur de voter avec ses sous, et faire progresser les industriels sur le chemin de l'éco-conception plutôt que sur la « communication écologiquement correcte » ».*